



**AGJ - 2020 - n°153**

**Portant nomination des membres  
du Conseil d'Administration du CIAS**

**Le Président de Lamballe Terre & Mer,**

**Vu,**

- L'article L.123-6 et R.123-11, R.123-12 et R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- La délibération du Conseil communautaire n°2020-129 du 28 juillet 2020 fixant à 32 le nombre d'administrateurs du CIAS ;
- L'avis du 29 juillet 2020 informant les associations du prochain renouvellement prochain des membres nommés du Conseil d'administration

**Considérant,**

- La nomination de 16 membres du Conseil d'administration du CIAS par le Président et parmi les représentants des associations sociales ou caritatives au titre desquelles figurent obligatoirement les personnes suivantes :
  - Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
  - Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
  - Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
  - Un représentant des associations de personnes handicapées du département
- Les propositions faites par :
  - France Alzheimer
  - L'UDAF
  - La Fédération des Malades et handicapés
  - La MSA
  - APF France Handicap
  - Penthievre Actions
  - Les associations de retraités et de personnes âgées
  - Les CCAS

## Arrête

**Article 1 :** Sont nommés au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action sociale :

- Mr Bernard RAULT, France Alzheimer
- Mme Marie-France GUIDEC, UDAF
- Mme Danièle GESREL, Fédération des Malades et Handicapés
- Mr Gérard CARDIN, Fédération des Malades et Handicapés
- Mr Guy COLAS, Fédération des Malades et Handicapés
- Mr Etienne DORE, MSA
- Mr Noël BRIENS, APF France Handicap
- Mr DONET Daniel, Les Clubs du Penthievre – Association de retraités et de personnes âgées
- Mme Monique HOURDIN, Penthievre-Actions
- Mme Claudine CHAIGNEAU, CCAS PLENEUF-VAL-ANDRE
- Mme Sylvie HERVO, CCAS HENANSAL

- Mr Daniel BOURGES, CCAS HENON
- Mme Josyane BERTIN, CCAS ERQUY
- Mme Nicole DROBEC, Association de retraités et de personnes âgées EREAC
- Mme Annie VALO, Association de retraités et de personnes âgées ST TRIMOEL
- Mme Annie PANSARD, CCAS POMMERET

**Article 2 :** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Président est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil communautaire.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES (sis : Hôtel de Bizien - 3 contour Motte - 35044 RENNES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

A Lamballe-Armor, le 11 septembre 2020

Thierry ANDRIEUX  
Président

